

TARENTEISE IMMOBILIER - SARL au capital de 8 000 € - RCS 753 135 623 – Siège social : 16 avenue du Centenaire 73700 BOURG ST MAURICE – Tel : 04.79.40.20.20 – Email : bourgsaintmaurice@lafortet.com  
 TVA intracommunautaire N° FR763561500053 – Agent Immobilier - Activités : Transaction/Gestion - Carte professionnelle Transaction n° CPI 7301 2018 000 025 085 délivrée par la CCI de Savoie 5 rue Salteur 73024 CHAMBERY CEDEX – Garantie financière transaction et gestion GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS 08 - Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque n° ORIAS 17004609 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORET FRANCHISE.

## **VENTE – Barème à compter du 1<sup>ER</sup> MAI 2021**

### **Honoraires de transaction (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)**

Prix de vente	Honoraires TTC Mandat FAVORIZ	Honoraires TTC Mandat simple
De 0 à 50.000€	5000€	5.500€
De 50.001 à 90.000€	9%	10%
De 90.000 à 190.000€	8%	9%
De 190.001 à 290.000€	7%	8%
De 290.001 à 390.000€	6%	7%
De 390.001 à 490.000€	5%	6%
De 490 000€ et plus	4.5%	5%

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.*

*\*Il est possible de valider un forfait d'honoraires en accord avec le mandat qui ne peut être inférieur à la fourchette maxi mini du pourcentage et uniquement avec l'accord du directeur d'agence*

La répartition des honoraires se fait de la façon suivante :

- Gestion portefeuille des acquéreurs 15% des honoraires
- Gestion des mandats de ventes 20% des honoraires
- Back office de l'agence 10% des honoraires
- Visite et déplacements 10% des honoraires
- Conseils immobiliers 10% des honoraires
- Signature compromis et suivi 20% des honoraires
- Services Laforêt, véhicules, i suivi 15% des honoraires

## **LOCATION / GESTION– Barème à compter du 1<sup>er</sup> MAI 2021**

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

### **LOCATION AVEC GESTION\***

Entremise due par le propriétaire :						140€
Visite et rédaction de bail* :						
T1	T2	T3	T4	T5	Pièce supp	Maison
130€	140€	150€	160€	170€	10€	190€
Etat des lieux : *						3€/m <sup>2</sup>

### **Honoraires de gestion :**

Barème de 1 à 2 biens 8% TTC de toutes les sommes encaissées (hors dépôt de garantie)

Barème de 3 à 5 biens 6% TTC de toutes les sommes encaissées (hors dépôt de garantie)

Barème de 6 à 8 biens 5% TTC de toutes les sommes encaissées (hors dépôt de garantie)

+ 2,5% pour l'assurance loyer impayé si éligibilité à souscription

### **LOCATION SANS GESTION**

Entremise due par le propriétaire :						500€
Visite et rédaction de bail* :						
T1	T2	T3	T4	T5	Pièce supp	Maison
130€	140€	150€	160€	170€	10€	190€
Etat des lieux* :						3€/m <sup>2</sup>

\*par partie (bailleur et locataire)

### **HONORAIRES POUR TOUS LES AUTRES BAUX :**

Forfait de 350 euros TTC plus 4% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.